



RAPPORT DE GESTION 2013

PRÉAVIS N° 1/03.2014

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA
GESTION DURANT L'ANNÉE 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2013.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADeV	Délégation « Aménagement de la ville »
ASP	Assistant de sécurité publique
CODIR	Comité de direction
CURML	Centre Universitaire Romand de Médecine Légale
COOR	Coordination des commerçants
ISP	Institut Suisse de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
LEtr	Loi sur les étrangers
LSTup	Loi fédérale sur les produits stupéfiants
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
PRM	Police Région Morges
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
TRUCPOL	Délégation « Travaux, urbanisme et construction, Police »
TTI	Tir et tactique d'intervention
VPE	Vol par effraction
VPEV	Vol par effraction dans les véhicules

SOMMAIRE

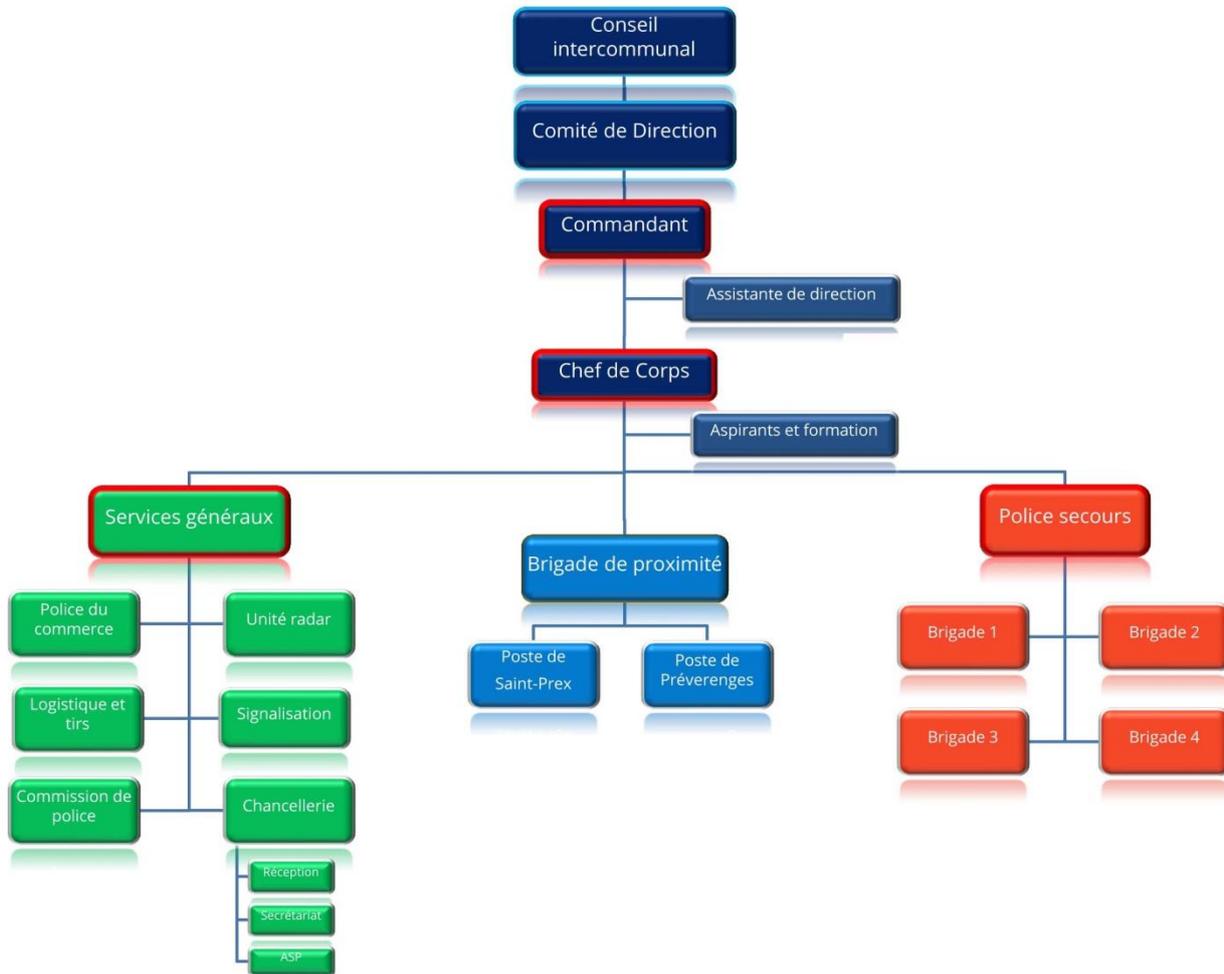
Contenu

1	NOTRE ORGANISATION	6
1.1	ORGANIGRAMME	6
1.2	COMMUNES MEMBRES	6
1.3	LE COMITÉ DE DIRECTION.....	7
1.4	LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	8
1.5	CHANGEMENTS.....	9
1.5.1	<i>Adhésion des communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges.....</i>	9
1.5.2	<i>Réorganisation de la brigade de proximité.....</i>	9
1.5.2.1	Groupe « prévention ».....	9
1.5.2.2	Groupe « voie publique »	9
1.5.3	<i>Reprise des tâches optionnelles de la Commune de Saint-prex.....</i>	9
2	LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)	10
2.1	LE COMITÉ DE DIRECTION.....	10
2.1.1	<i>Son message.....</i>	10
2.1.2	<i>Ses activités</i>	10
2.1.2.1	Personnel	11
2.1.2.2	Adhésion de Buchillon et de Lussy-sur-Morges	11
2.1.2.3	Informatique et téléphonie	11
2.1.2.4	Règlements	11
2.1.2.5	Locaux.....	11
2.2	LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	11
2.2.1	<i>Ses activités et décisions</i>	11
3	LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	12
3.1	POLICE SECOURS.....	12
3.1.1	<i>Missions et moyens.....</i>	12
3.1.2	<i>Nombre d'interventions</i>	13
3.1.2.1	Les interventions sur l'ensemble du secteur par type	13
3.1.2.2	Les interventions sur l'ensemble du secteur par commune	14
3.1.2.3	Les interventions à Morges.....	14
3.1.2.4	Les interventions à Tolochenaz.....	15
3.1.2.5	Les interventions à Préverenges	16
3.1.2.6	Les interventions à Saint-Prex.....	17
3.1.2.7	Les interventions à Buchillon	18
3.1.2.8	Les interventions à Lussy-sur-Morges.....	19
3.1.3	<i>Accidents.....</i>	20
3.1.3.1	La répartition des accidents sur les communes partenaires	21
3.1.4	<i>Les plaintes enregistrées.....</i>	21
3.1.5	<i>Les constats de vol par effraction.....</i>	22
3.1.6	<i>Les constats de vol par effraction dans les véhicules.....</i>	22
3.2	BRIGADE DE PROXIMITÉ	23
3.2.1	<i>Missions et moyens.....</i>	23
3.2.1.1	Missions spécifiques du groupe prévention	24
3.2.1.2	Missions spécifiques du groupe voie publique	24
3.2.2	<i>Campagnes de prévention.....</i>	25
3.2.2.1	Prévention criminalité	25
3.2.2.2	Prévention routière	25
3.2.3	<i>Prévention scolaire.....</i>	26

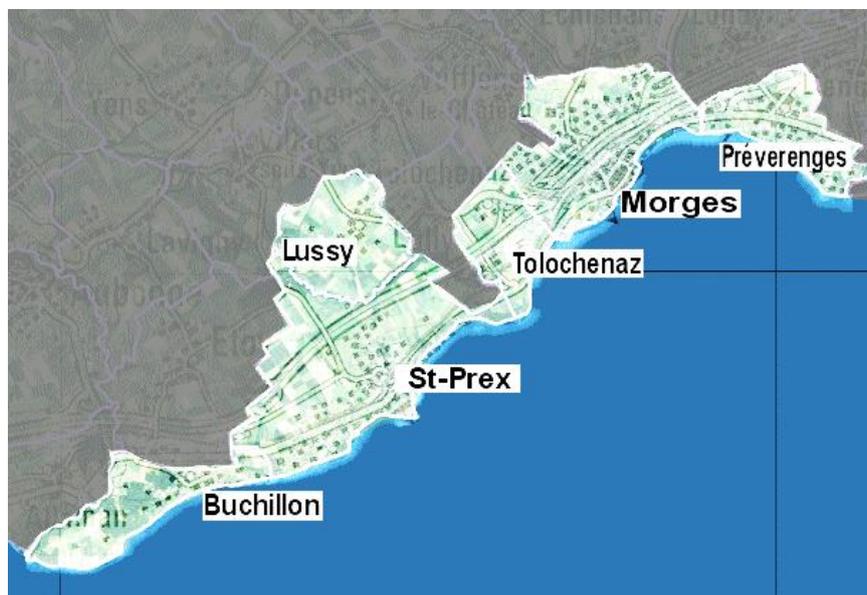
3.2.4	<i>Présence dans les postes décentralisés.....</i>	26
3.2.5	<i>Démarches proactives.....</i>	27
3.3	UNITÉ RADAR.....	27
3.3.1	<i>Missions et moyens.....</i>	27
3.3.2	<i>Contrôles feux rouges et vitesse (Morges).....</i>	27
3.3.3	<i>Contrôles mobiles de vitesse</i>	28
3.3.4	<i>Contrôles mobiles préventifs.....</i>	31
3.4	SERVICE DE LA SIGNALISATION.....	33
3.4.1	<i>Missions et moyens.....</i>	33
3.4.2	<i>Résumé des activités</i>	34
3.4.2.1	Morges.....	34
3.4.2.2	Tolochenaz.....	34
3.4.2.3	Saint-Prex.....	35
4	ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES.....	35
4.1	COMMISSION DE POLICE.....	35
4.1.1	<i>Missions</i>	35
4.1.2	<i>Chiffres et statistiques.....</i>	35
4.2	CHANCELLERIE.....	35
4.2.1	<i>Notifications des commandements de payer.....</i>	35
4.2.2	<i>Rapports de naturalisation et de renseignement pour l'Office de la population</i>	36
4.2.3	<i>Amendes d'ordre (hors radar feu et vitesse)</i>	37
4.3	POLICE DU COMMERCE.....	37
4.3.1	<i>Missions et activités.....</i>	37
4.4	INHUMATIONS.....	38
4.4.1	<i>Missions et activités.....</i>	38
5	CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL	39
5.1	EFFECTIFS.....	39
5.1.1	<i>Évolution des effectifs.....</i>	39
5.2	ACADÉMIE DE POLICE	40
5.2.1	<i>Les nouveaux policiers brevetés</i>	40
5.2.2	<i>Les nouveaux aspirants de police.....</i>	40
5.2.3	<i>Les assistants de sécurité publique certifiés.....</i>	40
5.2.4	<i>Le personnel détaché</i>	40
5.3	LA FORMATION CONTINUE	40
5.3.1	<i>Les cours de cadres</i>	40
5.3.1.1	Certificate of Advanced Studies pour la conduite des engagements de police à l'échelon officier (CAS CEP)	40
5.3.1.2	Cours de conduite pour cadres du premier échelon (ISP)	40
5.3.1.3	Séminaires de conduite d'équipe	40
5.3.2	<i>Les séminaires d'analyse de pratique</i>	41
5.3.3	<i>Le tir et les techniques d'intervention.....</i>	41
5.3.4	<i>La sécurité personnelle</i>	41
6	CONCLUSION.....	41

1 NOTRE ORGANISATION

1.1 ORGANIGRAMME



1.2 COMMUNES MEMBRES



1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION



Daniel Buache
Morges
Président



Roger Burri
Saint-Prex
Vice-président



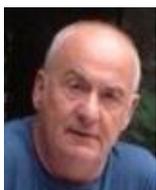
Eric Züger
Morges



Florian
Châtelain
Tolochenaz



J.-F. Person
Préverenges



Robert Girardet
Buchillon



Andréas Küenzi
Lussy-sur-
Morges

Pour 2013, l'organisation des dicastères au sein du Comité de direction est la suivante :

Comité de direction	Dicastère
Daniel Buache, président	Administration générale - Relations extérieures - Communication - Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Roger Burri, vice-président	Personnel - Formation continue - Assurances.
Eric Züger, membre	Locaux, loyers et agencement - Véhicules - Radar - Signalisation - Uniforme - Matériel corps de police
Florian Châtelain, membre	Police secours - Police de proximité
Jean-François Person, membre	Finances - Contrôle de gestion - Informatique
Robert Girardet et Andréas Küenzi, nouveaux membres dès le 1^{er} juillet 2013	Une nouvelle répartition sera organisée début 2014

1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- **Buchillon**
 - M. Raymond Chatelan
- **Lussy-sur-Morges**
 - M. Michel Pansier
- **Morges**
 - Mme A.-C. Aubert
 - M. Marc Bally (suppléant)
 - M. Eric Bauer
 - Mme Bariza Benkler
 - M. Richard Bouvier
 - M. Adrien Busch
 - M. Rémy Delalande (suppléant)
 - M. Philippe Deriaz
 - Mme Claudine Dind-Perrochet (suppléante)
 - M. Charles Dizerens
 - M. Sacha Fehlmann
 - M. Pascal Gemperli
 - Mme Béatrice Genoud-Maurer
 - M. Jean-Claude Goy
 - Mme Catherine Hodel
 - M. Maurice Jatou
 - M. Jean Nzikou
 - M. Cédric Schopfer
 - Mme Rita Wyss (suppléante)
 - Mme Magali Züger (suppléante)
- **Préverenges**
 - M. André Cegielski
 - M. Vincent Duvoisin (président)
 - Mme Aline Garraux
 - M. Hervé Nusbaumer
 - M. Serge Risse
 - Mme Nadine Vuilleumier
- **Saint-Prex**
 - M. Christian Boillat
 - M. François Ludwig (vice-président)
 - M. Vincent Perruchoud
 - Mme Barbara Regamey
 - M. François Siegwart
 - Mme Carine Tinguely
- **Tolochenaz**
 - M. Salvatore Guarna
 - M. Olivier Jeanneret
 - M. Lamrani Lhassane (suppléant)
- **Secrétaire**
 - Mme Claude de Titta

1.5 CHANGEMENTS

1.5.1 ADHÉSION DES COMMUNES DE BUCHILLON ET DE LUSSY-SUR-MORGES

Au début 2013, deux nouvelles communes se sont approchées de la PRM et ont exprimé le désir d'adhérer à l'Association. Il s'agit de Buchillon et de Lussy-sur-Morges.

Via le préavis 01/03.2013, la demande d'adhésion a été traitée et acceptée par le Conseil intercommunal de la PRM, en date du 26 mars 2013.

Les Conseils communaux respectifs ont donné leur accord, en date du 7 mai 2013 pour la Commune de Buchillon et du 18 juin 2013 pour la Commune de Lussy-sur-Morges.

L'adhésion a pris effet au 1^{er} juillet 2013.

1.5.2 RÉORGANISATION DE LA BRIGADE DE PROXIMITÉ

La brigade de proximité, forte de 2 collaborateurs en janvier 2012, s'est progressivement développée pour atteindre un effectif de 6 policiers et un policier stagiaire courant 2013.

Cette unité, qui travaille au profit d'une approche préventive et répressive, est désormais divisée en deux groupes, à savoir le groupe « prévention » et le groupe « voie publique ».

1.5.2.1 GROUPE « PRÉVENTION »

Il couvre la plage horaire de 07h30 à 20h00 et a pour tâches spécifiques de développer les contacts proactifs et préventifs avec le public.

1.5.2.2 GROUPE « VOIE PUBLIQUE »

Il couvre la plage horaire de 14h00 à 23h00 et a pour missions de développer la connaissance des milieux à risques et la détection précoce des problèmes liés à la délinquance et à la criminalité.

Cette nouvelle organisation permet d'augmenter la présence policière durant les heures critiques de la journée et d'offrir un appui opérationnel à police secours de 07h30 à 23h00.

1.5.3 REPRISE DES TÂCHES OPTIONNELLES DE LA COMMUNE DE SAINT-PREX

Par sa demande du 8 mai 2013, la Commune de Saint-Prex a désiré que la PRM reprenne les tâches dites optionnelles qu'elle exerçait jusqu'alors.

Dès le 1^{er} octobre 2013, les prestations partielles ont été exécutées par la PRM (sans le module « signalisation ») et dès le 1^{er} janvier 2014, les prestations complètes seront assurées (y compris les tâches de « signalisation »). Les Autorités ont également décidé de déléguer les tâches de la Commission de police à la PRM.

Du côté du personnel, cela a nécessité le transfert à la PRM d'un ASP. Un deuxième ASP a été engagé ultérieurement pour le territoire de Saint-Prex.

2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)

2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 SON MESSAGE

Le 1^{er} juillet 2012, selon le Protocole d'accord entre les communes et le Canton, notre PRM fut fondée en réponse au principe de territorialité lié à nos intentions. Nous avons choisi la mise en place de notre dispositif sécuritaire en fonction de nos besoins.

Au terme de cette première année complète de fonctionnement, nous avons, de manière régulière et soutenue, continué notre évolution pour répondre aux critères du contrat d'accréditation, que nous souhaitons obtenir prochainement et ceci de manière définitive.

Nous avons accueilli en date du 1^{er} juillet 2013 les Communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges, répondant ainsi à leur souhait d'avoir un partenaire direct pour tous les éléments touchant à la sécurité.

Ces nouvelles venues sont un signe fort de vitalité, certes liées à de nouveaux défis, mais surtout démontrant l'image positive et dynamique que nous offrons.

Notre mission sécuritaire au service de la population est très étendue. Nous avons vu monter progressivement les incivilités et nouvellement l'arrivée du tourisme délinquant transfrontalier.

Notre volonté de juguler ces actes est d'autant plus forte, il n'appartient pas au citoyen d'assurer l'ordre public, mais bien à notre police. C'est ainsi que nous agissons tant en termes de prévention que de répression. Ces engagements nous les avons pris et nous les tenons, ceci par nos actions quotidiennes et par nos missions ciblées et ordonnées.

Le Comité de direction, remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur fidélité tout au long de cette année et les remercie pour leur professionnalisme et leur loyauté à la cause qui les anime.

2.1.2 SES ACTIVITÉS

Le Comité de direction a été de manière soutenue mis à contribution pour de nombreuses décisions et événements de conduite. Durant l'année 2013, il s'est réuni à 22 reprises.

Notre nouvelle régionalisation nous apporte un élan renouvelé sans cesse par la volonté de chaque commune d'améliorer son service sécuritaire. Voici quelques faits marquants pour l'année écoulée :

2.1.2.1 PERSONNEL

Le Comité de direction a conduit les tâches liées aux ressources humaines et procédé à l'assermentation des nouveaux agents. Il a souscrit à l'abonnement santé pour ses collaborateurs, qui leur permet de bénéficier de tarifs préférentiels dans les infrastructures de la Ville de Morges pour la pratique d'activités sportives, tels que la natation et le patinage.

2.1.2.2 ADHÉSION DE BUCHILLON ET DE LUSSY-SUR-MORGES

Le Comité de direction a préalablement rencontré les communes demanderesses. Il a notamment conduit le dialogue des conditions et du financement d'entrée jusqu'à l'aboutissement de l'adhésion.

Une demande au Conseil cantonal de sécurité a été nécessaire, afin que le contrat d'accréditation soit renouvelé en fonction du nouveau territoire couvert par la PRM, dès le 1^{er} juillet 2013.

2.1.2.3 INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE

Durant le courant de l'année, le central téléphonique a été remplacé, le fournisseur actuel ne pouvant plus assurer le service.

2.1.2.4 RÈGLEMENTS

Le Comité de direction a établi et mis à jour différents règlements à usage interne, tels que le Règlement pour les conducteurs de chien de police et sur leur engagement, le Règlement qui a donné suite à l'acceptation de la venue d'un nouveau chien de police (actuellement en formation), le Règlement sur l'usage des armes à feu, etc.

Le Règlement de police est en cours de révision pour l'ensemble des communes partenaires. La volonté du Comité de direction est de réunir toutes les particularités des différents règlements de police actuels, afin d'unifier ce dernier et ainsi faciliter le travail de nos agents sur le terrain.

2.1.2.5 LOCAUX

Les conditions nécessaires, pour obtenir l'accréditation du Conseil cantonal de sécurité, nous imposent certaines contraintes de locaux au niveau sécuritaire et surtout en termes d'accueil. Le Comité de direction a commencé la réflexion des besoins pour un proche avenir.

2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Durant l'année 2013, le Conseil intercommunal, composé des 31 délégués des communes membres mentionnés au point 1.4 du présent document, s'est réuni à 3 reprises à Préverenges (commune du président du Conseil intercommunal).

- Séance du 26 mars : le Conseil intercommunal a approuvé l'adhésion des

communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges.

- Séance du 28 mai : le Conseil intercommunal réélit son président, M. Vincent Duvoisin, et son vice-président, M. François Ludwig, et approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice 2012.
- Séance du 24 septembre : le Conseil intercommunal adopte le budget 2014.

3 LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

3.1 POLICE SECOURS

3.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La section police secours est chargée des missions générales de police. Ses missions sont de :

- veiller à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement ;
- prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, et établir les constats d'accidents ;
- établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations) ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, la section police secours travaille 24 heures sur 24, 365 jours par an. Forte de 4 brigades de 8 agents, elle est équipée de 4 voitures de police balisées, d'un véhicule de police banalisé, de deux motos et de six vélos, ces derniers sont partagés avec la brigade de proximité.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectif, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs, du matériel de signalisation et de protection.

3.1.2 NOMBRE D'INTERVENTIONS

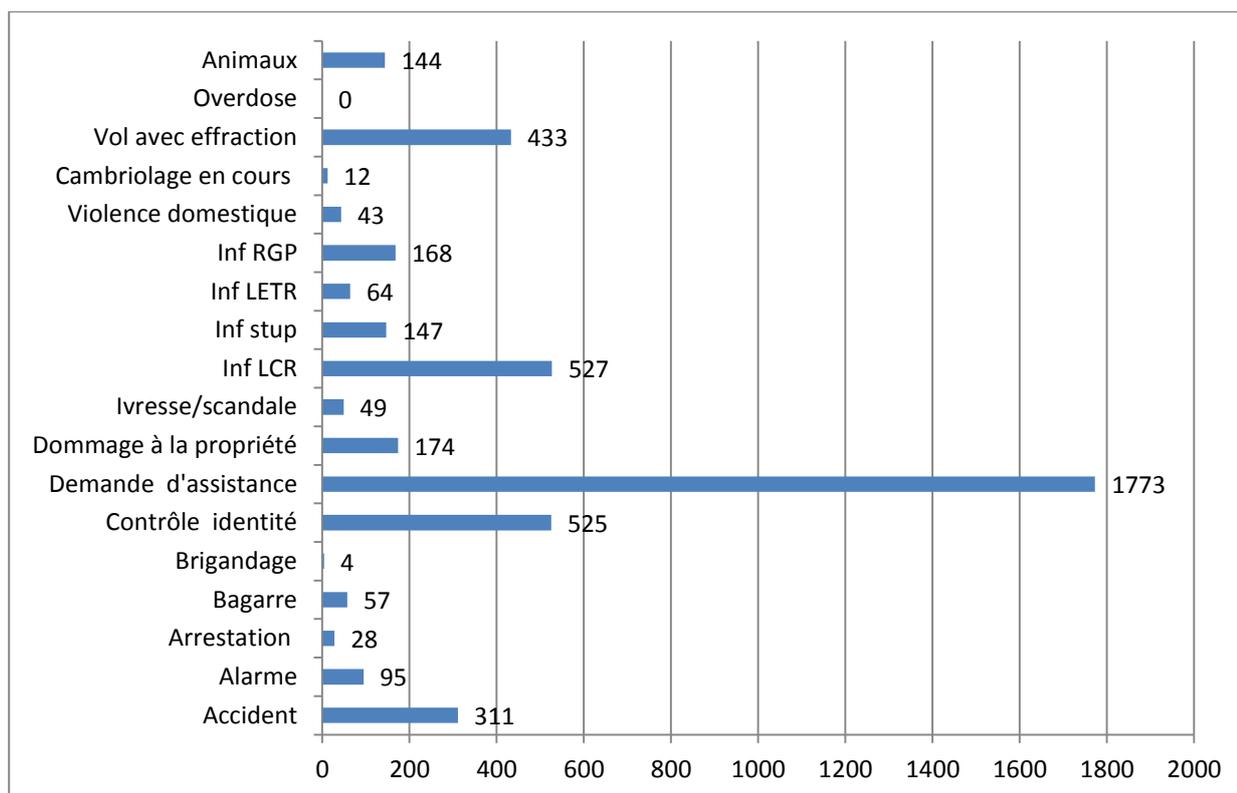
3.1.2.1 LES INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR TYPE

Sur l'ensemble du territoire desservi par la PRM, les services de police ont assuré 4'506 interventions, ce qui représente en moyenne 12.3 interventions par jour.

Les demandes d'assistance représentent 40%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 12%, les contrôles d'identité 12%, les vols avec effraction 10%, les accidents 7%, les infractions au Règlement général de police 4%, les dommages à la propriété 4%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3%, les interventions dues à des animaux 2%, les alarmes 2%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1%, les violences domestiques 1%, les arrestations 1%, les ivresses et scandales 1% et les bagarres 1%.

Le graphique N° 1 qui suit illustre les détails en chiffres.

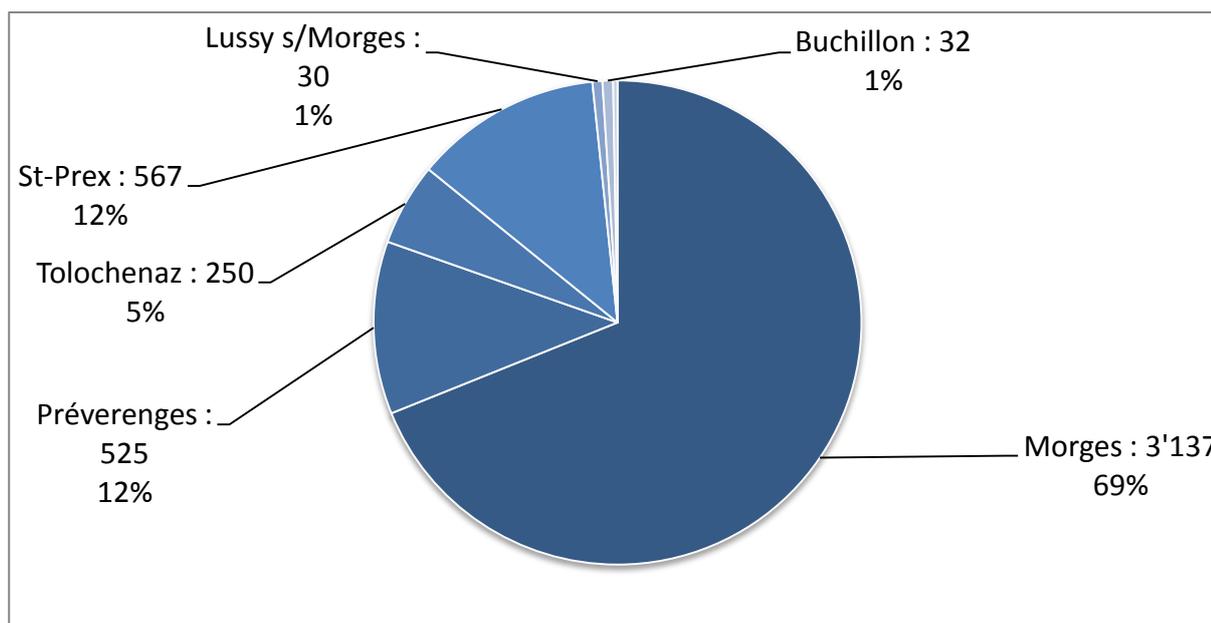
Graphique N°1 : Interventions sur l'ensemble du secteur en chiffres



3.1.2.2 LES INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR COMMUNE

Le graphique N° 2 représente la répartition de l'ensemble des interventions sur les différentes communes membres de l'Association. Les 13 interventions effectuées hors secteur représentent des appuis fournis à la demande de la police cantonale.

Graphique N° 2 : Répartition territoriale des interventions



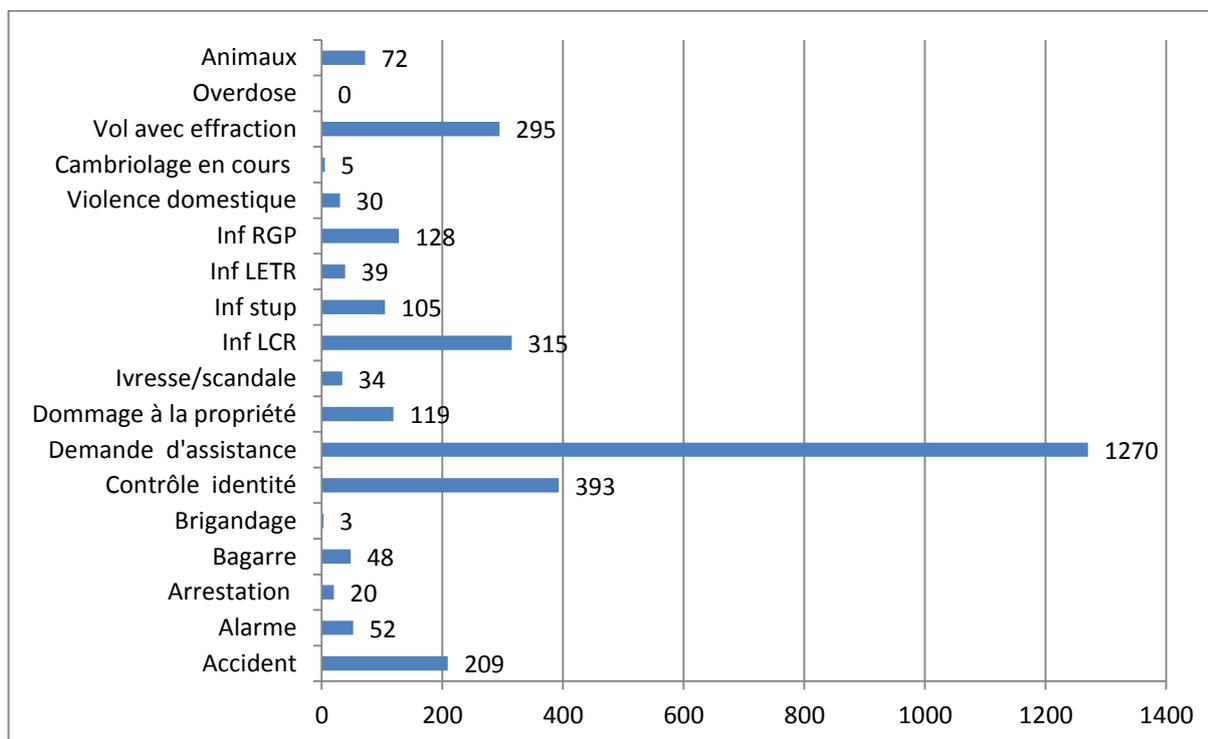
3.1.2.3 LES INTERVENTIONS À MORGES

Sur le territoire de la Commune de Morges, les services de police ont assuré 3'137 interventions, ce qui représente en moyenne 8.6 interventions par jour.

Les demandes d'assistance représentent 40%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 10%, les contrôles d'identité 13%, les vols avec effraction 9%, les accidents 7%, les infractions au Règlement général de police 4%, les dommages à la propriété 4%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3%, les interventions dues à des animaux 2%, les alarmes 2%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1%, les violences domestiques 1%, les arrestations 1%, les ivresses et scandales 1% et les bagarres 2%.

Le graphique N° 3 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 3 : Interventions sur la Commune de Morges en chiffres



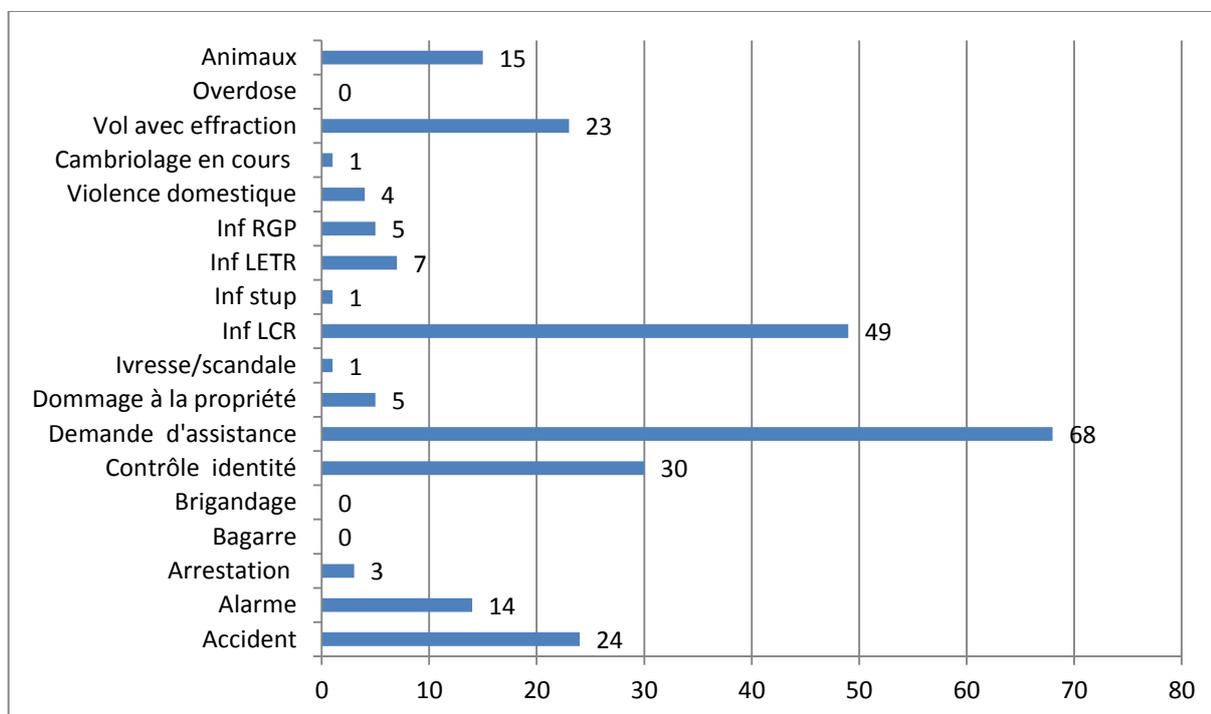
3.1.2.4 LES INTERVENTIONS À TOLOCHENAZ

Sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, les services de police ont assuré 250 interventions, ce qui représente en moyenne 0.7 intervention par jour.

Les demandes d'assistance représentent 27%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 20%, les contrôles d'identité 12%, les vols avec effraction 9%, les accidents 10%, les infractions au Règlement général de police 2%, les dommages à la propriété 2%, les interventions dues à des animaux 6%, les alarmes 6%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 3%, les violences domestiques 2% et les arrestations 1%

Le graphique N° 4 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 4 : Interventions sur le territoire de la Commune de Tolochenaz en chiffres



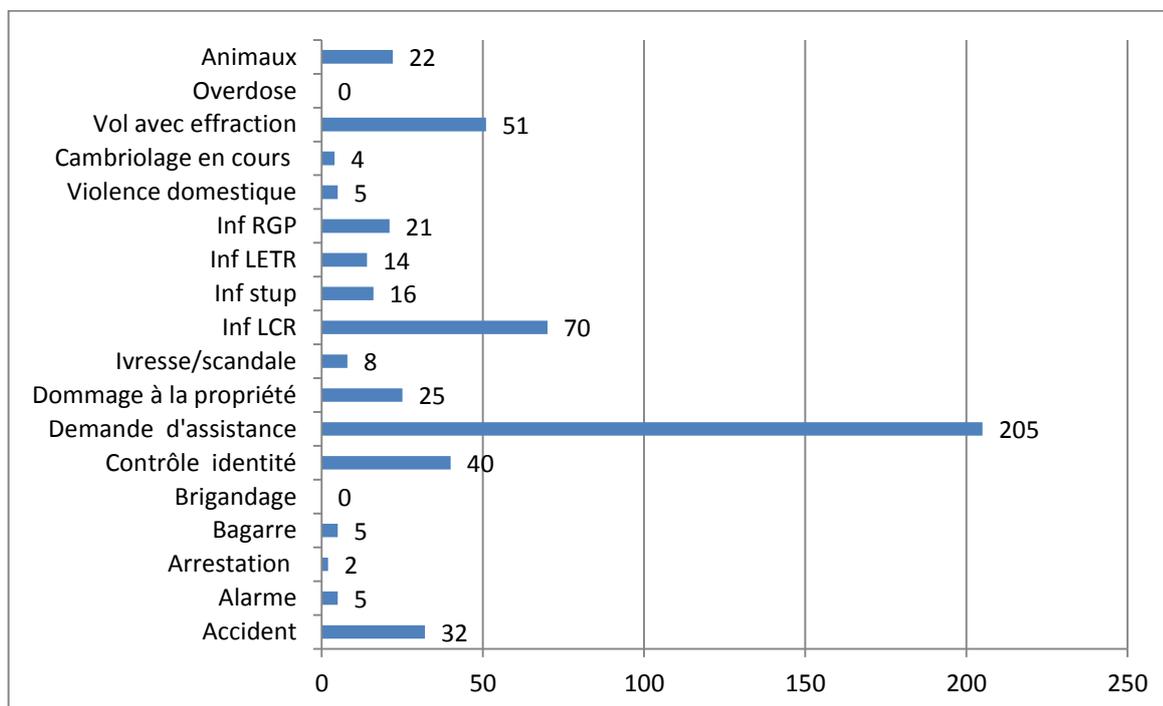
3.1.2.5 LES INTERVENTIONS À PRÉVERENGES

Sur le territoire de la Commune de Prévèreges, les services de police ont assuré 525 interventions, ce qui représente en moyenne 1.45 intervention par jour.

Les demandes d'assistance représentent 39%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 13%, les contrôles d'identité 8%, les vols avec effraction 10%, les accidents 6%, les infractions au Règlement général de police 4%, les dommages à la propriété 5%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3%, les interventions dues à des animaux 4%, les alarmes 1%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 3%, les violences domestiques 1%, les ivresses et scandales 2% et les bagarres 1%.

Le graphique N° 5 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 5 : Interventions sur le territoire de la Commune de Préverenges en chiffres



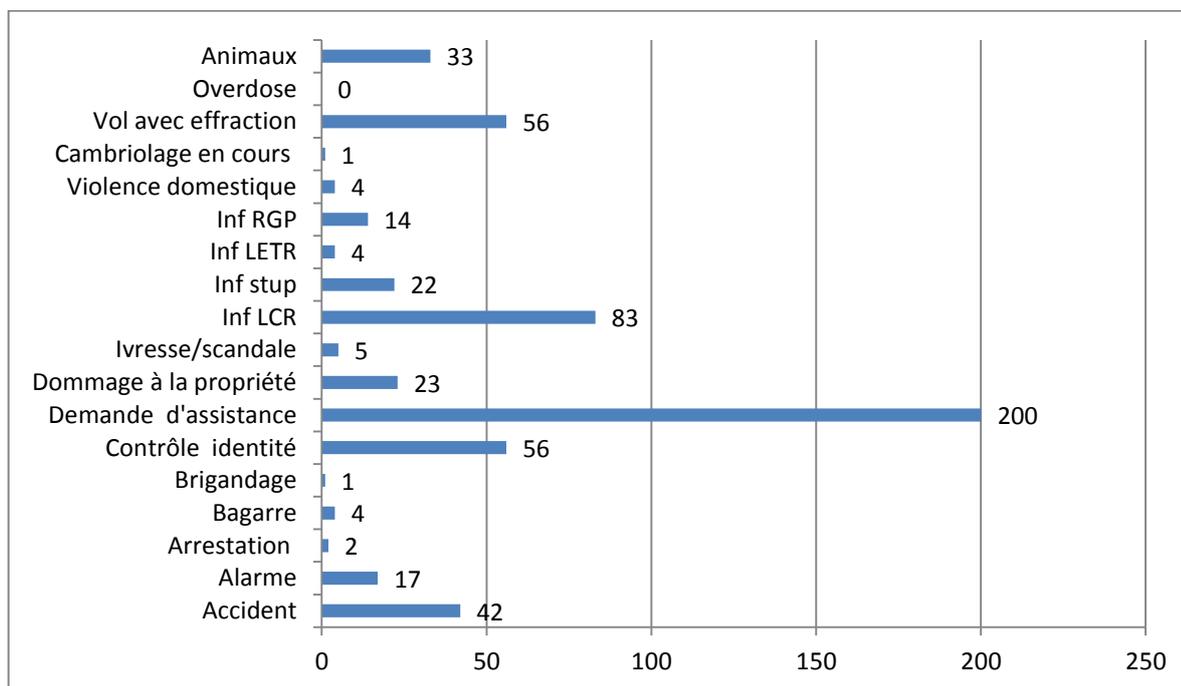
3.1.2.6 LES INTERVENTIONS À SAINT-PREX

Sur le territoire de la Commune de Saint-Prex, les services de police ont assuré 567 interventions, ce qui représente en moyenne 1.55 intervention par jour.

Les demandes d'assistance représentent 35%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 15%, les contrôles d'identité 10%, les vols avec effraction 10%, les accidents 7%, les infractions au Règlement général de police 2%, les dommages à la propriété 4%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 4%, les interventions dues à des animaux 6%, les alarmes 3%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1%, les violences domestiques 1%, les ivresses et scandales 1% et les bagarres 1%.

Le graphique N° 6 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 6 : Interventions sur le territoire de la Commune de Saint-Prex en chiffres



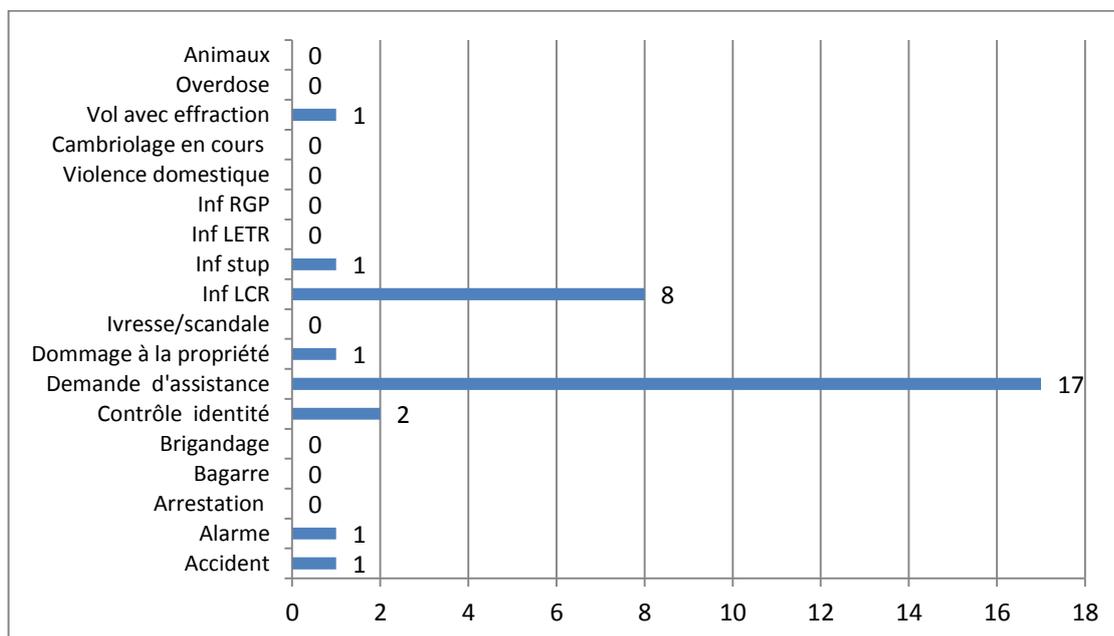
3.1.2.7 LES INTERVENTIONS À BUCHILLON

Durant les six mois que la PRM a été active sur le territoire de la Commune de Buchillon, les services de police ont assuré 32 interventions, ce qui représente en moyenne 0.17 intervention par jour.

Les demandes d'assistance représentent 53%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 25%, les contrôles d'identité 6%, les accidents 3%, les vols avec effraction 3%, les dommages à la propriété 3%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3% et les alarmes 3%.

Le graphique N° 7 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 7 : Interventions sur le territoire de la Commune de Buchillon en chiffres



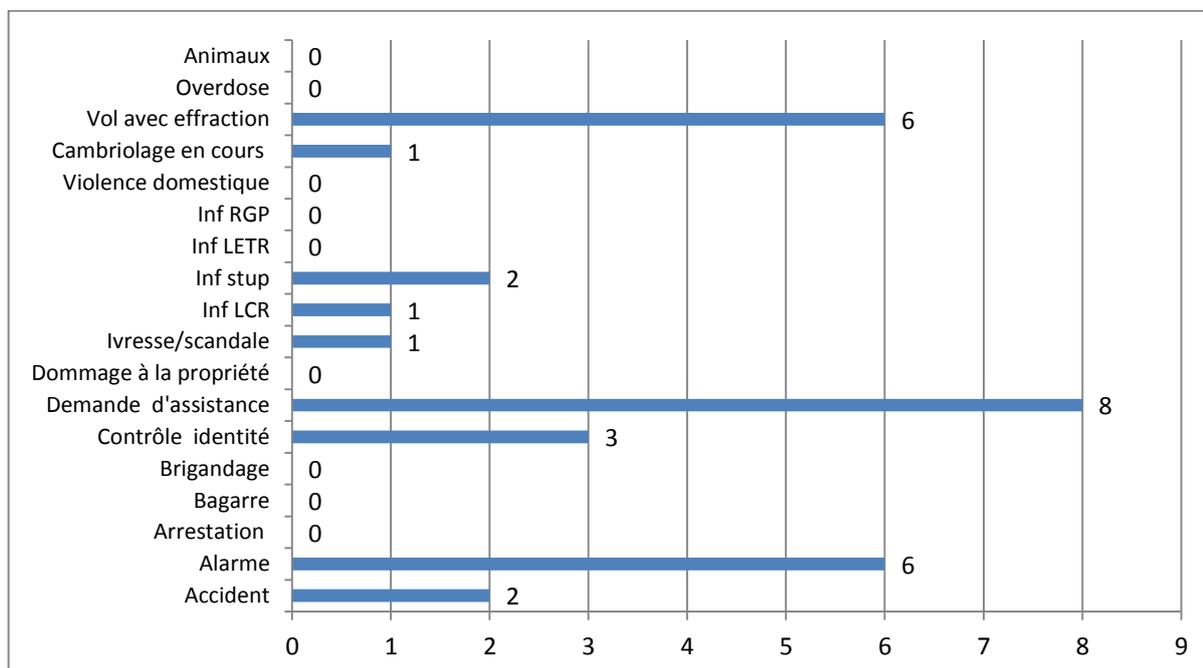
3.1.2.8 LES INTERVENTIONS À LUSSY-SUR-MORGES

Durant les six mois que la PRM a été active sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges, les services de police ont assuré 30 interventions, ce qui représente en moyenne 0.16 intervention par jour.

Les demandes d'assistance représentent 27%, les vols avec effraction 20%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 3%, les contrôles d'identité 10%, les accidents 7%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 7%, les alarmes 20%, les cambriolages en cours 3% et les ivresses et scandales 3%.

Le graphique N° 8 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 8 : Interventions sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges en chiffres



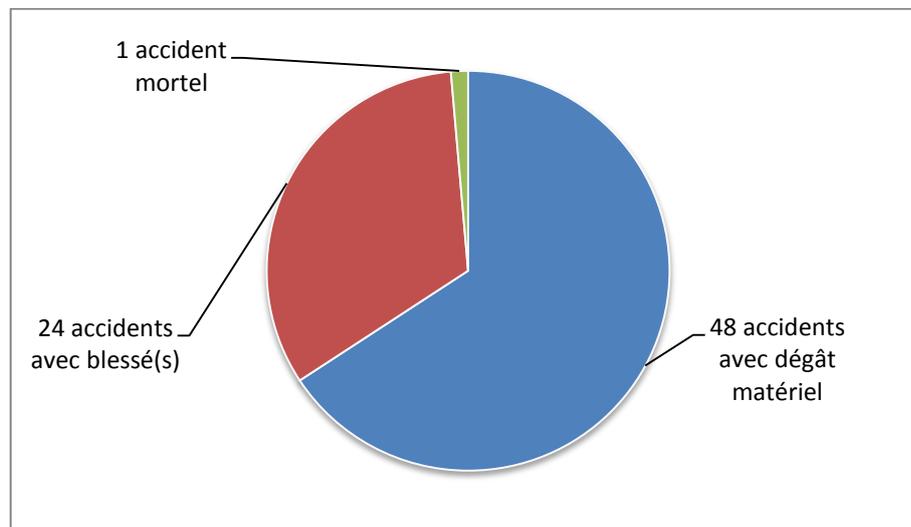
3.1.3 ACCIDENTS

Comme indiqué au graphique N° 1, les services de police sont intervenus à 309 reprises en raison d'accidents de la circulation. Parmi ces accidents, 73 ont fait l'objet d'un rapport de police.

Le graphique N° 9 illustre les types d'accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police. 48 rapports concernaient des accidents avec dégâts matériels et 24 rapports concernaient des accidents avec blessé(s), pour un total de 25 personnes blessées.

L'accident mortel survenu en 2013 a eu lieu sur la Commune de Saint-Prex.

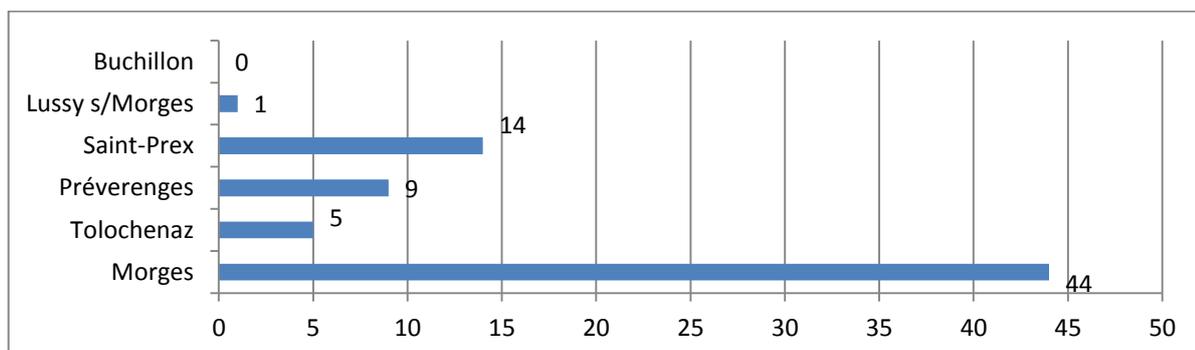
Graphique N° 9 : Les rapports d'accidents



3.1.3.1 LA RÉPARTITION DES ACCIDENTS SUR LES COMMUNES PARTENAIRES.

Comme illustré au graphique N° 10, 60% des accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police ont eu lieu à Morges, 19% à Saint-Prex, 12% à Préverenges, 7% à Tolochenaz, 2% à Lussy-sur-Morges et aucun à Buchillon.

Graphique N° 10 : La répartition des rapports d'accidents sur les communes partenaires en chiffres

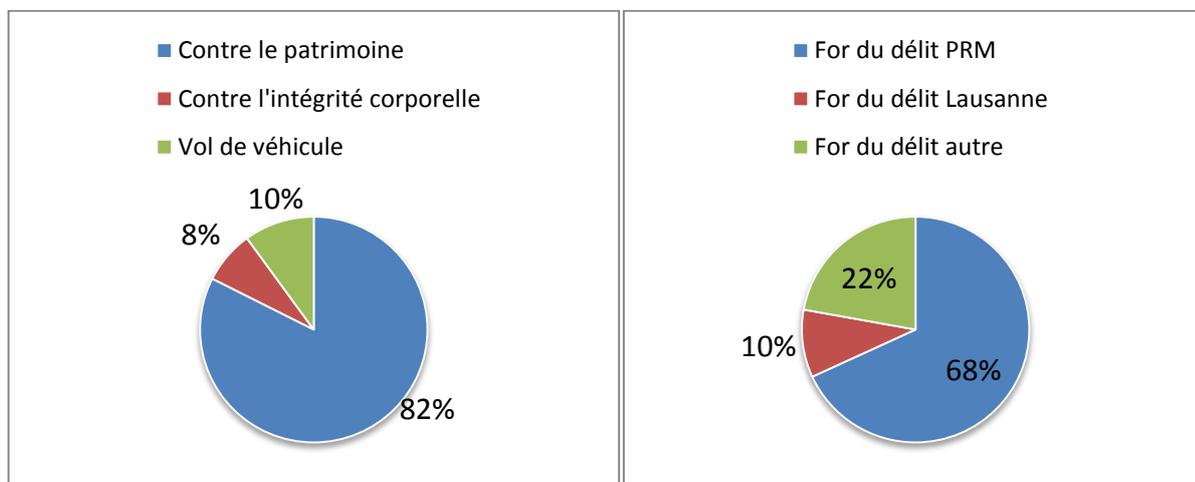


3.1.4 LES PLAINTES ENREGISTRÉES

Les services de police ont enregistré 2'341 plaintes en 2013. 82% de ces plaintes concernent des infractions contre le patrimoine, 8% des infractions contre l'intégrité corporelle et 10% des vols de véhicules.

68% des plaintes déposées concernent des infractions commises sur le territoire de la PRM, 10% traitent d'infractions commises à Lausanne et 22% sont relatives à des actes commis ailleurs.

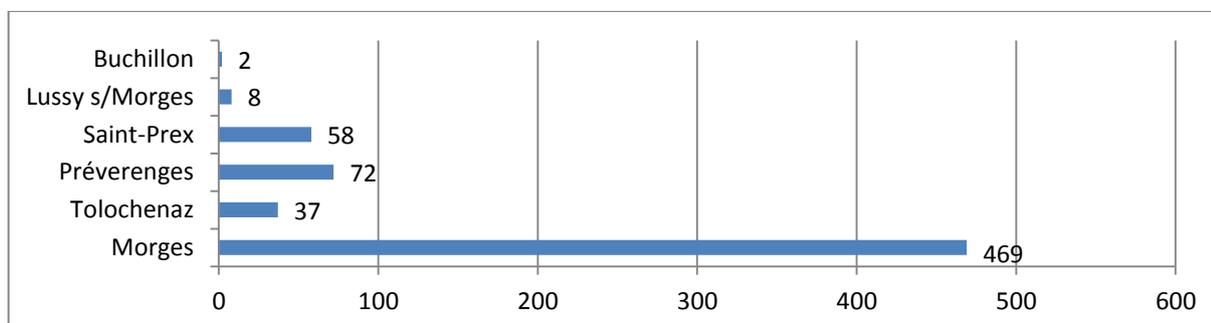
Graphique N° 11 : Répartition des plaintes enregistrées par type et par for



3.1.5 LES CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION

Les services de police ont enregistré 646 vols par effraction (VPE) sur le secteur de la PRM en 2013. Les chiffres par commune ainsi que les pourcentages de répartition de ces VPE sur le secteur de la PRM sont illustrés dans le graphique N° 12.

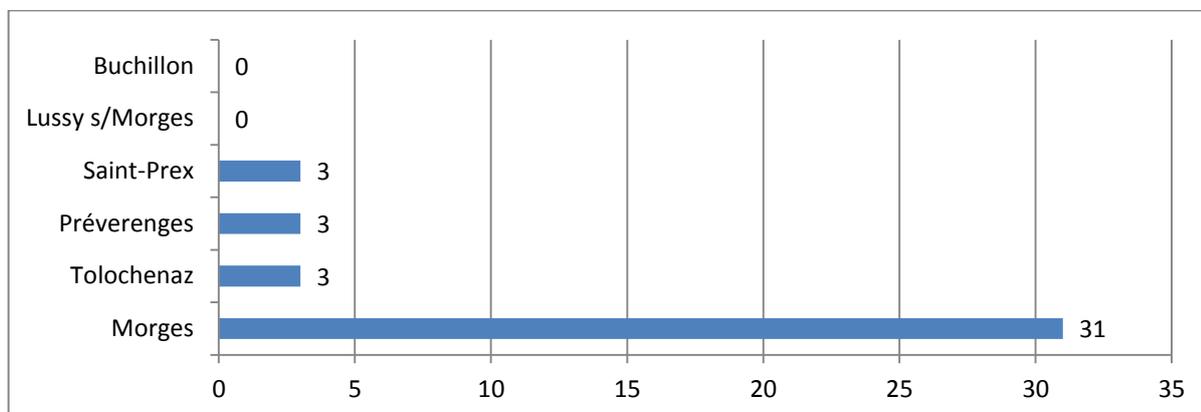
Graphique N° 12 : Constats de vol par effraction sur l'ensemble du secteur en chiffres



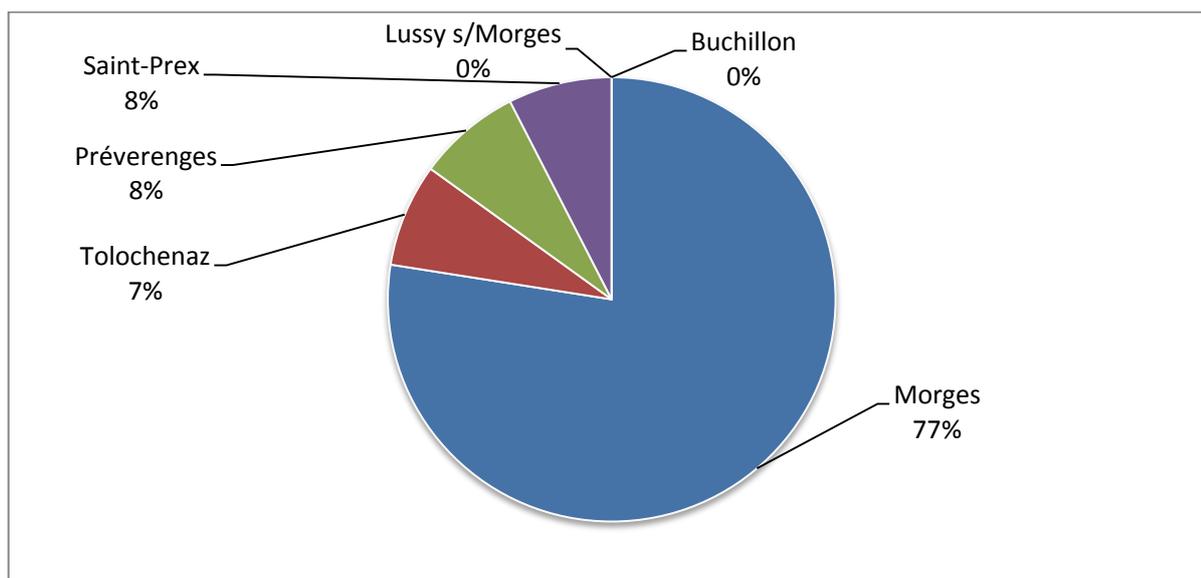
3.1.6 LES CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION DANS LES VÉHICULES

Les services de police ont enregistré 40 vols par effraction dans les véhicules (VPEV) sur le secteur de la PRM en 2013. Les chiffres par commune ainsi que les pourcentages de répartition de ces VPEV sur le secteur de la PRM sont illustrés dans les graphiques N°s 13 et 14.

Graphique N° 13 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en chiffres



Graphique N° 14 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en pourcentages



3.2 BRIGADE DE PROXIMITÉ

3.2.1 MISSIONS ET MOYENS

La brigade de proximité est forte de six collaborateurs, appuyée par un stagiaire (agent de police certifié) sortant des rangs de police secours. Cette unité est subdivisée en deux groupes, comme exposé au point 1.5.2 du présent rapport.

Elle dispose d'un véhicule de police balisé (police de proximité) ainsi que six bicyclettes (trois à Morges et trois à St-Prex) sont à la disposition de la brigade. L'équipement personnel ainsi que la formation de chaque collaborateur sont les mêmes que ceux d'un agent de police secours.

Les missions de la brigade sont :

- assurer des patrouilles pédestres et cyclistes (préventives et répressives), afin d'augmenter la visibilité de la police et de faire baisser le sentiment d'insécurité ;
- dénoncer les infractions au Règlement de police et à la Loi sur la circulation routière ;
- développer le service public de proximité et assurer une présence dans les postes de travail décentralisés ;
- enregistrer des plaintes pénales non urgentes. Déplacement à domicile pour les plaignants à mobilité réduite ;
- participer aux opérations de police planifiées, en collaboration avec police secours ;
- assurer le contact et le suivi des problématiques liées aux centres EVAM.

3.2.1.1 MISSIONS SPÉCIFIQUES DU GROUPE PRÉVENTION

- campagnes de prévention contre les phénomènes criminels (cambriolages, vols dans les véhicules, etc.) ;
- campagnes de prévention en matière de circulation routière ;
- instruction de la prévention scolaire et routière et formation des patrouilleurs scolaires ;
- démarchage proactif des commerçants, conseils et suivi aux problématiques liées à la sécurité ;
- relation avec le public, afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire ;
- accompagnement des victimes suite à des situations traumatiques (agressions, violences domestiques, etc.) ;
- relation avec les écoles et les associations, organisation de séminaires d'informations et de séances de médiation avec des personnes en rupture.

3.2.1.2 MISSIONS SPÉCIFIQUES DU GROUPE VOIE PUBLIQUE

- contact avec les personnes en rupture sociale qui occupent l'espace public et peuvent créer un sentiment d'insécurité ;
- surveillance et suivi des jeunes délinquants, notamment pour des faits d'incivilité ou de consommation abusive d'alcool et de stupéfiants ;
- recherche de renseignements, détection de phénomènes délictueux et enquêtes de voisinage ;

- occupation de la voie publique par des actions ciblées, en travaillant sur le flagrant délit (vols, agressions et incivilités) ;
- surveillance, prévention et sanction de la consommation de stupéfiants, en priorité auprès des jeunes ;
- opérations de surveillances policières ciblées (bancomat, vols dans les véhicules, incivilités, stations-service, etc.).

3.2.2 CAMPAGNES DE PRÉVENTION

3.2.2.1 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Le thème des campagnes est régulièrement débattu entre les diverses polices romandes et la Police cantonale, suivant la criminalité du moment. Durant l'année 2013, ces campagnes ont été menées de la manière suivante :

Période	Sujet
Janvier, février, mars	Vols dans les commerces Cambriolages d'habitations
Avril, Mai	Vols au préjudice des personnes âgées (vol par astuce) Vols dans les commerces (porte-monnaie, carte de crédits)
Juin, juillet, août	Vols dans les vestiaires, piscines, plages et camping Vols dans les véhicules (protéger vos biens) Vols dans la foule (festivals)
Novembre, décembre	Vols dans les commerces Vols dans les véhicules Cambriolages d'habitations

3.2.2.2 PRÉVENTION ROUTIÈRE

La brigade de proximité a organisé et dirigé 12 campagnes de prévention routière durant l'année scolaire 2013, la plupart en collaboration avec la division police secours sur le terrain, comme par exemple, la campagne « Rentrée scolaire ». Nous avons assuré 20 heures de présence aux abords des bâtiments scolaires entre le 27 août et le 7 septembre 2013. La succession des campagnes de prévention est listée ci-après :

Période	Thème
Semaines 39 à 43	Giratoires
Semaines 44 à 50	Lumières
Semaines 51 à 01	Alcool
Semaines 02 à 07	Dégagez - démarrez
Semaines 08 à 12	Turbo sieste
Semaines 13 à 18	Casques cyclistes
Semaines 19 à 25	La route n'est pas mon circuit
Semaines 26 à 32	Turbo sieste
Semaines 34 à 38	Rentrée scolaire
Semaines 39 à 42	Equipement des cycles
Semaines 43 à 50	Lumières
Semaines 51 à 02	Alcool

3.2.3 PRÉVENTION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2012-2013, 197 classes du secteur PRM ont reçu la visite de la police soit un total de 3'372 élèves (tous niveaux confondus).

La responsable de la prévention scolaire a participé au bon déroulement de la Journée romande de l'éducation routière. 17 élèves de Préverenges ont participé aux sélections, dont l'un d'eux a remporté le droit d'aller défendre les couleurs de la Suisse au Monténégro, lors du concours européen, remportant le 13^e rang sur les 22 équipes nationales participantes.

3.2.4 PRÉSENCE DANS LES POSTES DÉCENTRALISÉS

Les postes décentralisés sont tenus successivement par le groupe prévention et par le groupe voie publique. Deux heures quotidiennes à Saint-Prex et une heure à Préverenges, soit 15 heures par semaine, selon le tableau ci-dessous :

Jours de la semaine	Matin	Après-midi
Lundi	Saint-Prex 0800-1000	Préverenges 1400-1500
Mardi	Préverenges 0800-0900	Saint-Prex 1400-1600
Mercredi	Saint-Prex 0800-1000	Préverenges 1400-1500
Judi	Préverenges 0800-0900	Saint-Prex 1400-1600
Vendredi	Saint-Prex 0800-1000	Préverenges 1400-1500

Pour l'année 2013, nous comptabilisons 740 heures de présence dans les postes décentralisés.

L'enregistrement des plaintes, la présence aux abords des écoles et les renseignements au public sont nos principales sollicitations.

3.2.5 DÉMARCHES PROACTIVES

Le démarchage proactif des commerçants est en relation directe avec la criminalité et les campagnes de prévention. Les commerces plus sensibles, telles que les bijouteries, les stations-service et les pharmacies, reçoivent régulièrement la visite de la police sur l'entier du secteur PRM. Les écoles et les garderies ont été également contactées. Nous proposons aux directions une collaboration, dans un cadre préventif. Un lien de confiance mutuelle s'est développé entre chacun des divers partenaires.

3.3 UNITÉ RADAR

3.3.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité radar est forte de 2 policiers à plein temps. Elle peut également compter sur l'appui d'un opérateur radar intégré à police secours. Elle est chargée :

- d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire de la PRM, au moyen d'un système de radar embarqué dans un véhicule ou mis sur trépieds au bord de la chaussée ;
- de détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route ;
- de pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif, qui informe les automobilistes sur leur vitesse respective.

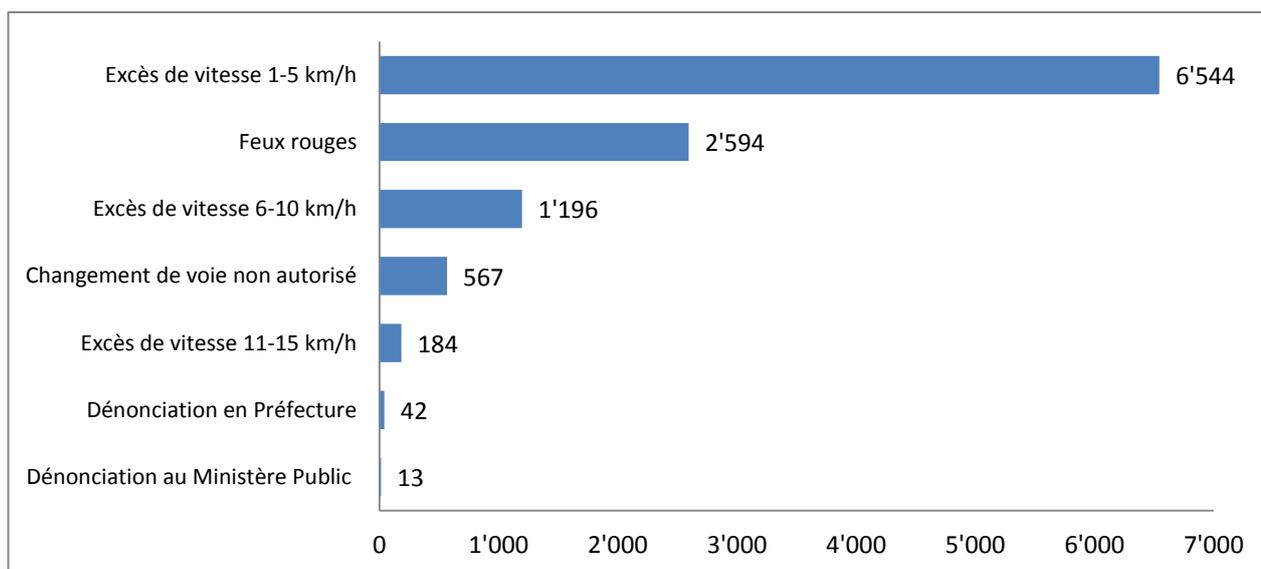
Cette unité dispose d'un appareil radar mobile, qui est en service depuis 2003, le plus souvent embarqué à bord d'une voiture, ainsi que de 5 caméras (radars automatiques), qui peuvent être installés dans 8 emplacements fixes situés aux divers carrefours morgiens à fort trafic.

L'installation de ces radars a pour seul objectif de faire baisser de manière globale la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, un radar préventif est également placé au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

3.3.2 CONTRÔLES FEUX ROUGES ET VITESSE (MORGES)

Les installations fixes feux rouges et vitesse fonctionnent 24h/24 et 7/7. Durant l'année 2013, 12'799'981 véhicules ont été contrôlés et le taux d'infractions s'élève à 0,087 %. L'histogramme ci-dessous illustre le nombre d'infractions.

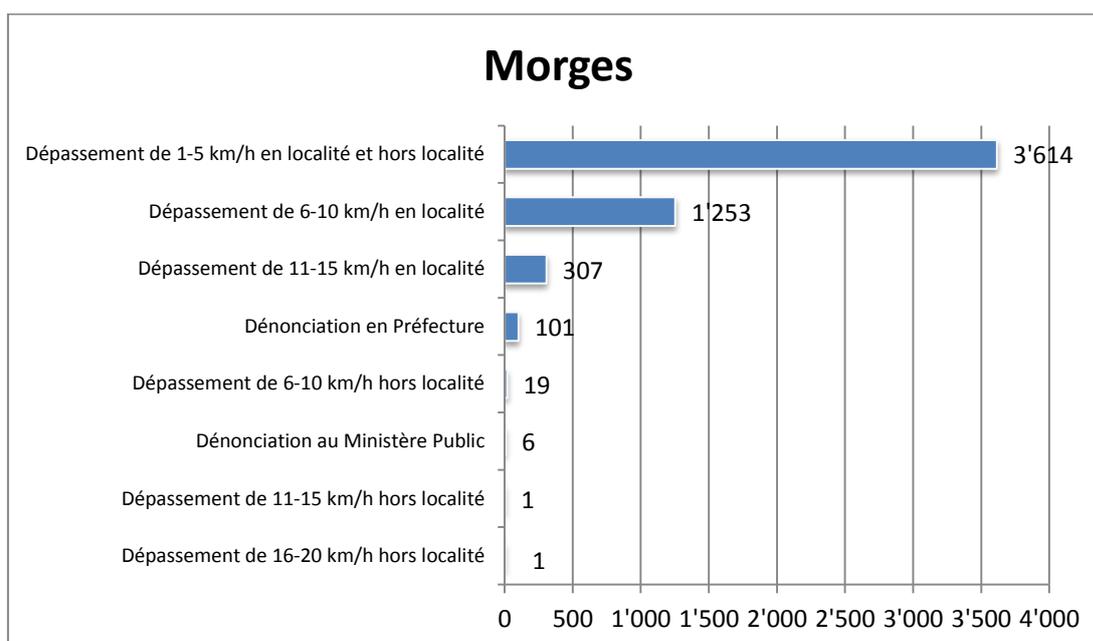


3.3.3 CONTRÔLES MOBILES DE VITESSE

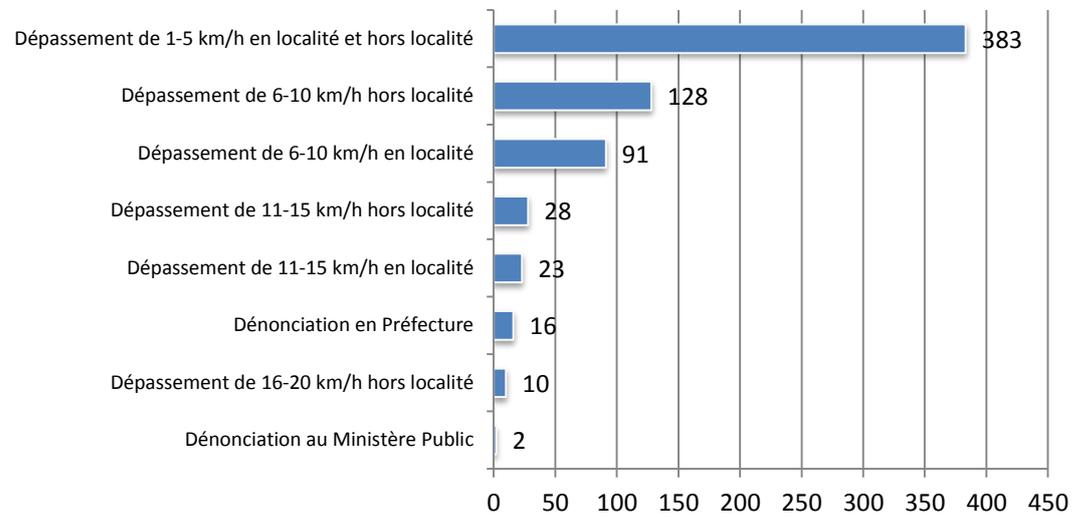
Pendant l'année 2013, 598 contrôles ont été effectués sur le territoire de la Police Région Morges et 162'324 véhicules ont été contrôlés. Ont été infligées 7'993 amendes d'ordre, 258 dénonciations ont été établies en Préfecture et 22 au Ministère Public, ce qui représente un total de 5.1 % d'infractions.

Le radar mobile a été engagé et positionné à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière et lors des rentrées scolaires.

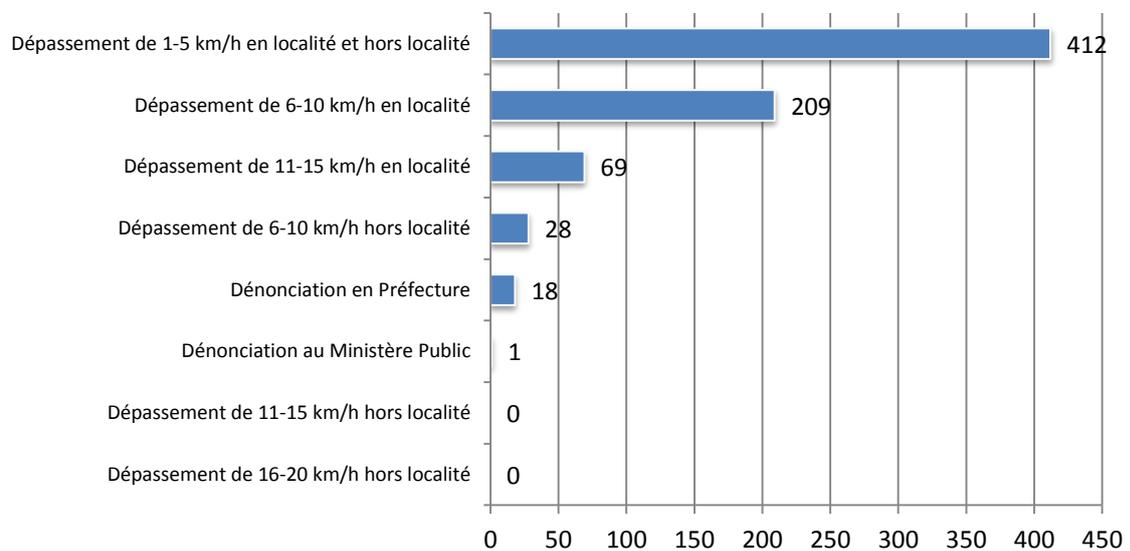
Ci-après le détail par commune :

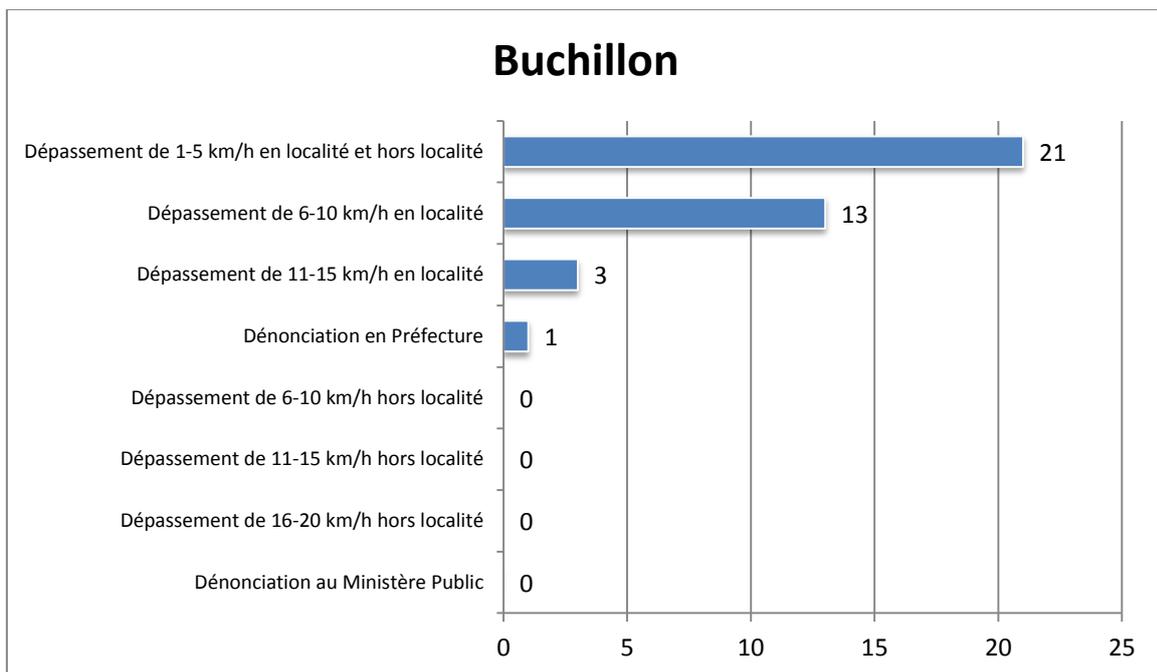
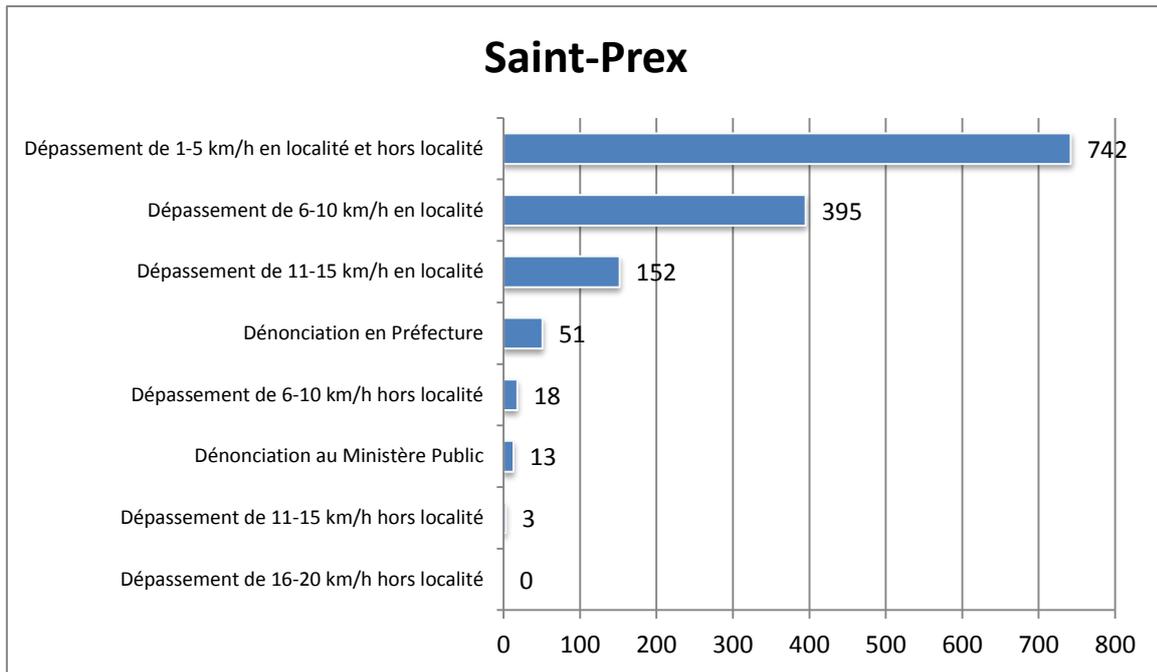


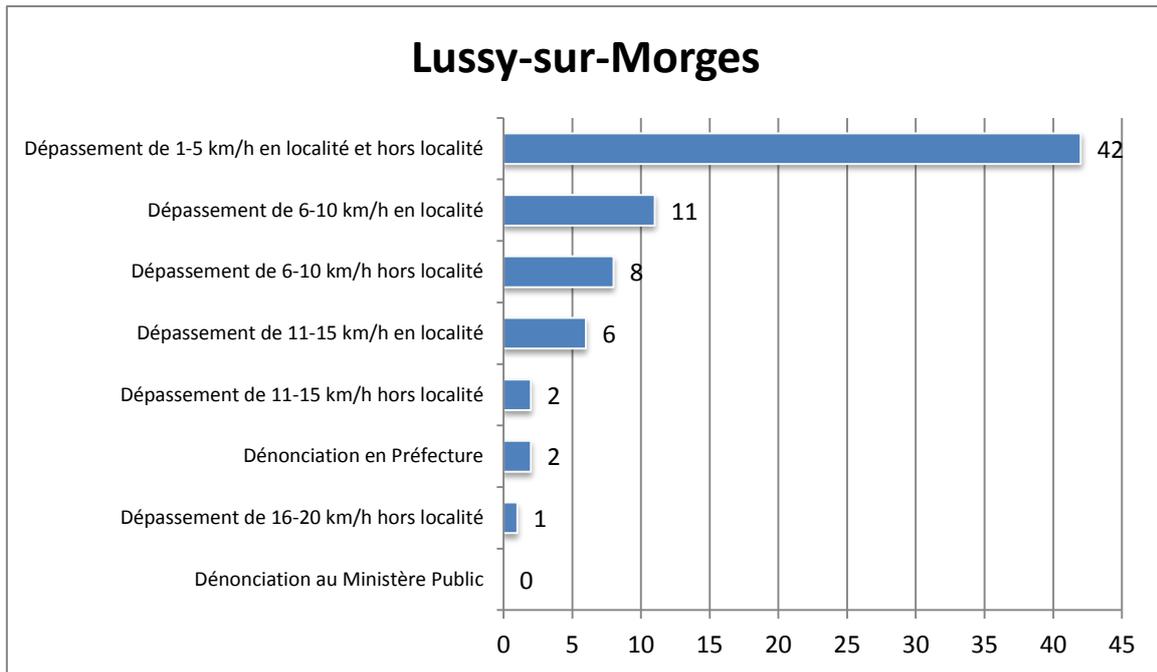
Tolochenaz



Préverenges

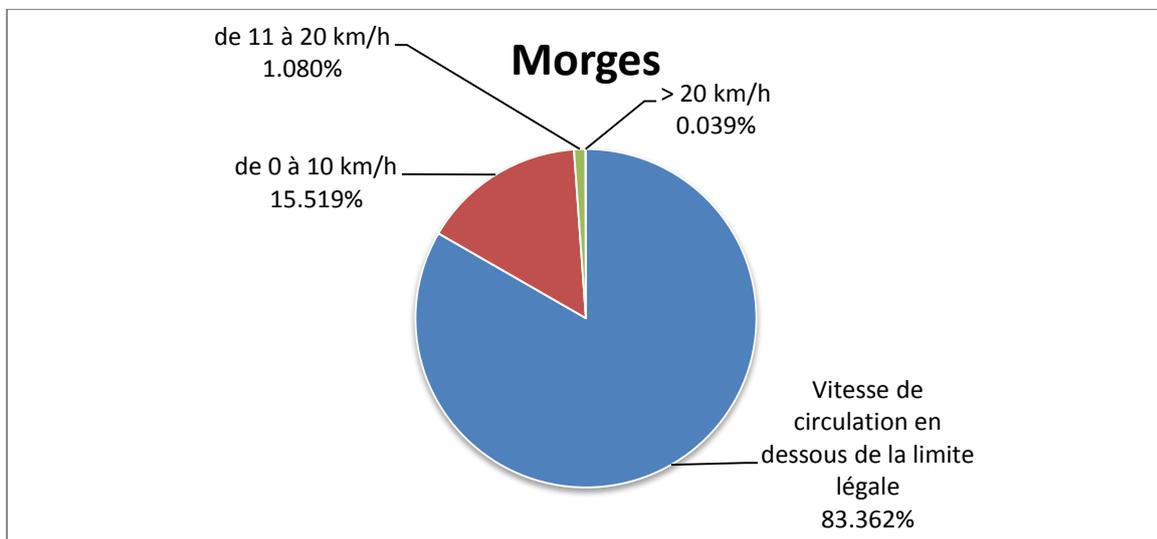


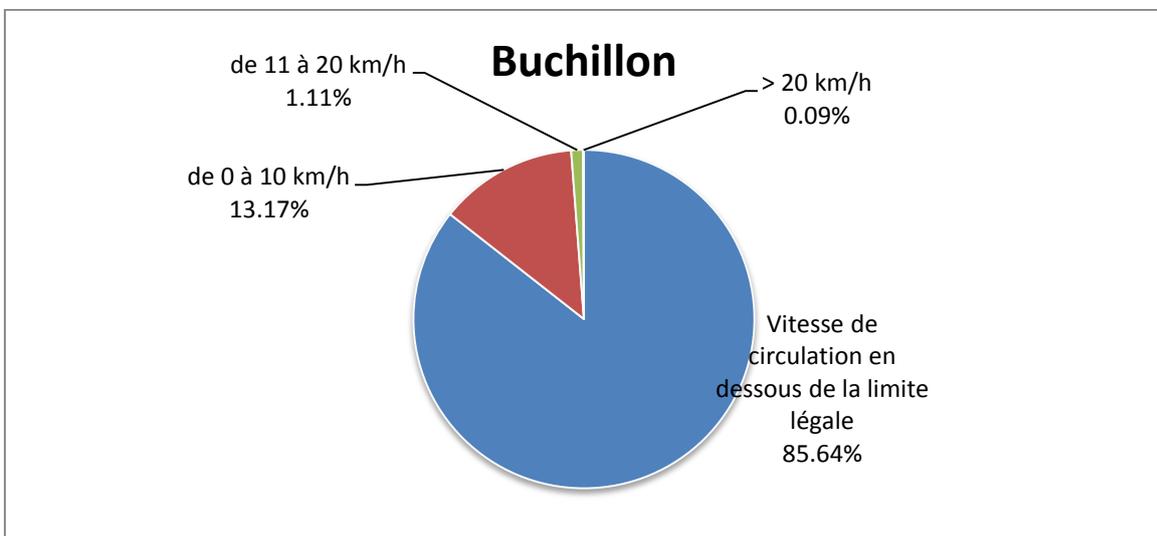
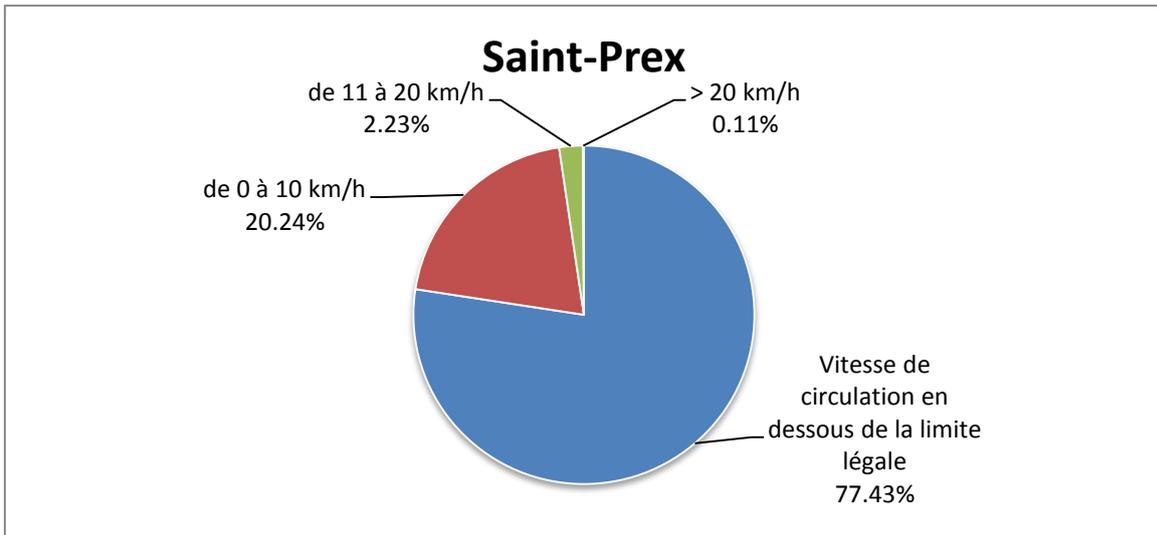
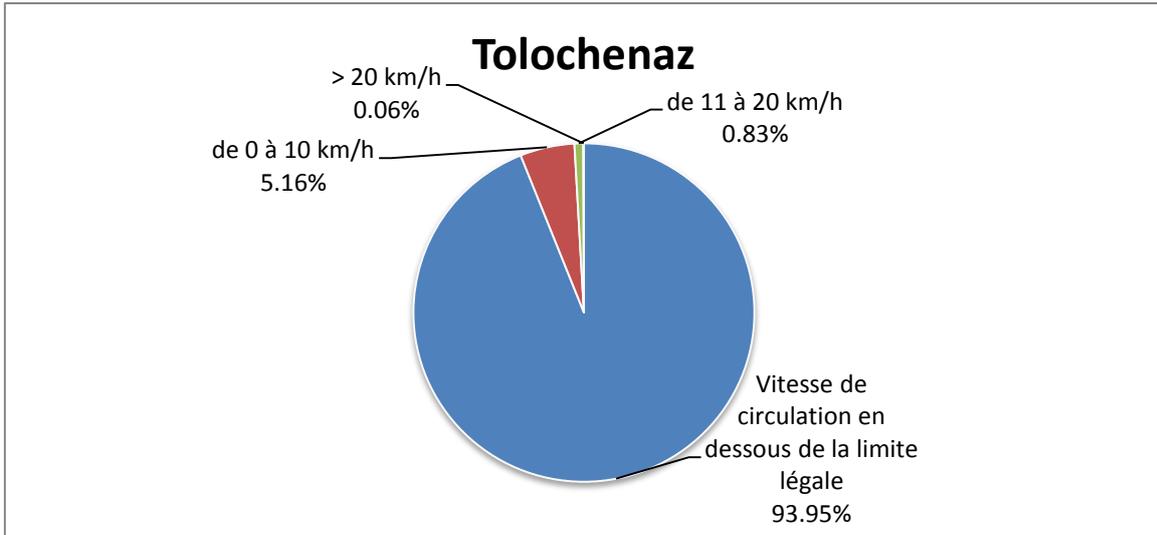


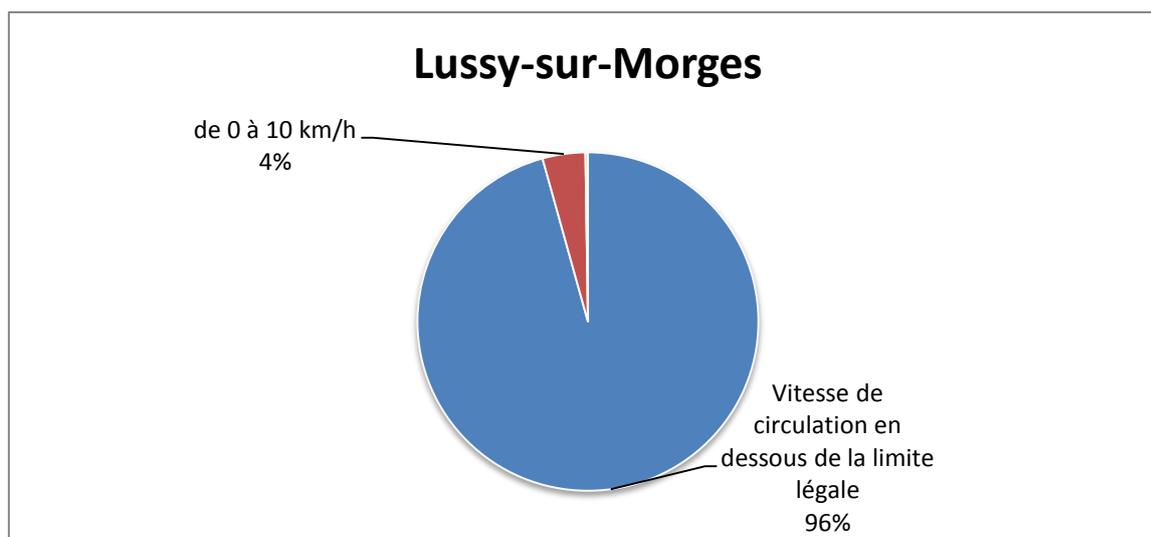


3.3.4 CONTRÔLES MOBILES PRÉVENTIFS

Les contrôles mobiles ont été effectués sur les Communes de Morges, Tolochenaz, Saint-Prex, Buchillon et Lussy-sur-Morges. A Préverenges, le radar préventif est géré par ses ASP.







3.4 SERVICE DE LA SIGNALISATION

3.4.1 MISSIONS ET MOYENS

Le Service de la signalisation, fort de 2.5 ETP, est équipé de 2 fourgons de transport de matériel et de toute la signalisation mobile nécessaire aux besoins du service. Il a pour missions :

- participer à la réalisation de projets de circulation routière (signalisation, marquage et légalisation) ;
- entretenir la signalisation verticale et horizontale. Commander et superviser les travaux des entreprises de marquage. Assurer le suivi des réparations (barrières, abribus, bornes, etc.) ;
- collaborer aux diverses manifestations, mise en place des déviations ;
- gérer et entretenir le parc des horodateurs, les bornes escamotables et la signalisation lumineuse ;
- établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales (légalisation et publications officielles) ;
- remplacer les plaques des noms de rues ;
- établir les dossiers et assurer le suivi de la pose des supports à vélos ;
- recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire ;
- coordonner et suivre les travaux lors de chantiers, mise en place des déviations ;
- réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.) ;

- mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

3.4.2 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Service de la signalisation est intervenu sur les communes de Morges, Tolochenaz et Saint-Prex, selon le descriptif ci-après.

3.4.2.1 MORGES

- A 753 reprises pour poser de la signalisation concernant les divers services communaux, services funèbres, protection civile, sapeurs-pompiers, Théâtre de Beausobre, écoles, ainsi que pour les activités des sociétés sportives et culturelles morgiennes.
- A 122 reprises pour réparer des dommages causés à la signalisation, lors d'accidents ou par malveillance. Pour 8 cas, les personnes ont été identifiées et les frais occasionnés, s'élevant à CHF 21'952.95, ont été facturés aux responsables.
- A 251 reprises pour la réservation de places de parc pour des livraisons, grues, déménagements, travaux, mariages, etc. Ces prestations ont été facturées aux demandeurs pour un montant de CHF 29'482.00.
- La Direction IEEP a délivré 161 permis de fouilles, de dépôts de bennes ou d'échafaudages sur le domaine public de la commune. Dans la mesure du possible, à chaque permis, notre service intervient en moyenne entre 3 et 4 reprises par chantier et pour certains, chaque semaine.
- Suite aux 20 séances TRUCPOL et AdeV, les principaux projets de circulation et de constructions ont été étudiés et réalisés.
- Horodateurs, 239 interventions ont été effectuées pour maintenir le parc des machines en parfait état de fonctionnement. Sans compter tous les contrôles programmés (renouvellement des rouleaux de ticket, collecte de la monnaie, entretien périodique, etc.).

3.4.2.2 TOLOCHENAZ

- A 27 reprises pour poser de la signalisation pour les services communaux, les sociétés sportives, culturelles et les entreprises tolochinoises. Egalement, pour l'entretien et l'amélioration du marquage, pour des réparations, suite à des accidents, et pour les différents projets de circulation et de construction (comme par exemple l'abaissement de la vitesse et la mise en place du 60 km/h sur la route du lac (RC1A), l'installation de portails limitant la hauteur à 2,1 m au Boiron, l'amélioration de la sécurité des piétons de la salle polyvalente et du carrefour routes du Molliou/de la Petite

Caroline et rue du Centre/route de la Gare).

3.4.2.3 SAINT-PREX

- A 14 reprises pour poser de la signalisation pour les services communaux, les sociétés sportives et culturelles et pour des reconnaissances pour les futurs projets à venir.

4 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

4.1 COMMISSION DE POLICE

4.1.1 MISSIONS

La Commission de police est l'autorité pénale compétente en matière de contravention, chargée de juger les infractions aux règlements communaux ainsi qu'aux autres dispositions légales le spécifiant, pour autant que le for de l'infraction soit une des 6 communes de l'Association.

La Commission de police de la région Morges s'occupe de toutes les communes englobées dans l'Association de communes Police Région Morges, à l'exception de Prévèrenge, qui délèguera sa Commission de police dès le 1^{er} janvier 2014.

4.1.2 CHIFFRES ET STATISTIQUES

La Commission de police a délivré 6'351 ordonnances pénales, 76 citations, 3 condamnations à des travaux d'intérêt généraux, a libéré de toute peine 5 personnes, en a averti 5 autres, rendu 3 ordonnances de classement et converti 385 amendes en peines privatives de liberté.

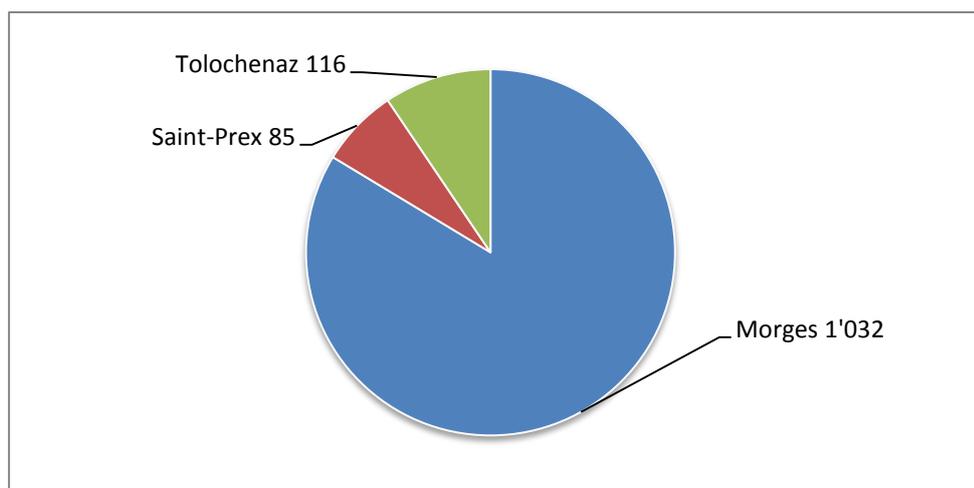
Le bureau de la Commission de police s'occupe également de la procédure de recouvrement. A ce titre, elle a délivré 1'815 sommations et transmis 997 dossiers à l'Office des poursuites.

4.2 CHANCELLERIE

4.2.1 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les Services généraux ont repris les commandements de payer pour les Communes de Morges et Tolochenaz, au 1^{er} mars 2013, et pour la Commune de Saint-Prex, au 1^{er} octobre 2013.

Ils sont dénombrés comme suit :



Sur les 1'233 commandements de payer à notifier, 156 ont été retournés avec un rapport à l'Office des poursuites et n'ont pas été notifiés.

4.2.2 RAPPORTS DE NATURALISATION ET DE RENSEIGNEMENT POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

Les rapports de naturalisation ainsi que les enquêtes pour l'Office de la population pour les Communes de Morges et de Tolochenaz ont été repris par les Service généraux depuis le 1^{er} avril 2013.

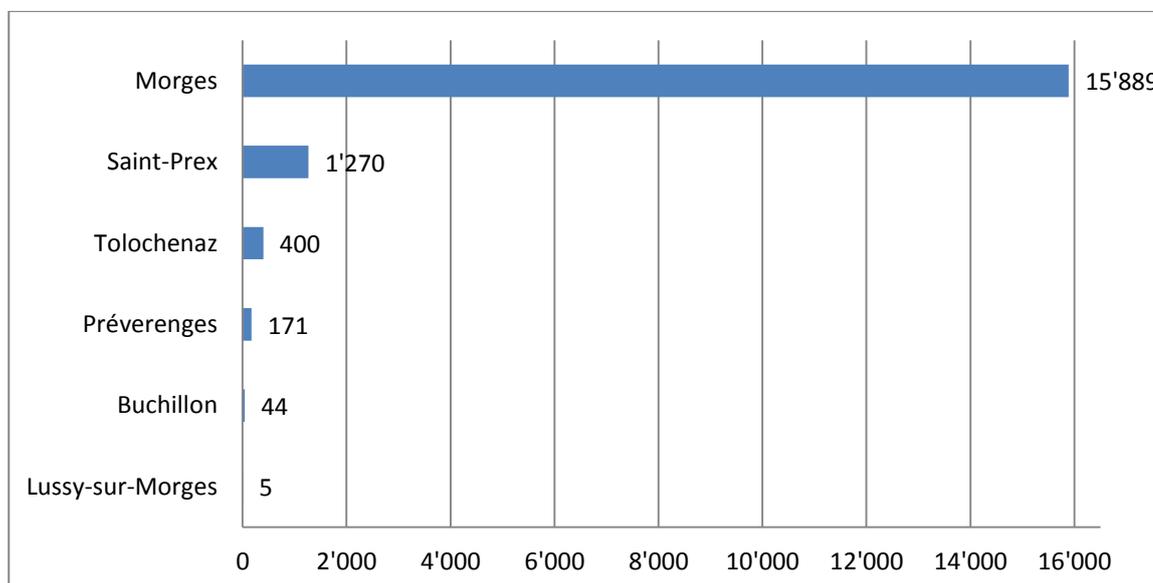
Pour les Communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges, bien que ces tâches n'étant reprises que depuis le 1^{er} janvier 2014, les Communes nous ont demandé de l'aide pour cette année de transition.

Le tableau, ci-après, illustre le nombre de naturalisations et d'enquêtes pour l'Office de la population par commune.

	Morges	Tolochenaz	Buchillon	Lussy-sur-Morges
Naturalisations facilitées	21	2	0	1
Naturalisations ordinaires	33	2	1	3
Enquêtes Office de la population	3	2	0	0
Total	57	6	1	4

4.2.3 AMENDES D'ORDRE (HORS RADAR FEU ET VITESSE)

Les 17'779 amendes d'ordre infligées sur le secteur PRM se répartissent comme suit :



4.3 POLICE DU COMMERCE

4.3.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Police du commerce s'occupe de l'ensemble des lois citées ci-dessous et ce, uniquement pour la Ville de Morges.

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
 - gestion administrative des licences des établissements morgiens ;
 - examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable ;
 - encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture ;
 - gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et permis temporaires.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
 - gestion du domaine public, occupation pour portes habits, stop trottoir, etc., foires et marchés, expositions, cirques, forains, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.
- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
 - délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques ;
 - collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises ;
 - contrôles sporadiques des commerces.

- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
 - contrôles imposés par la police cantonale et le SECO ;
 - contrôles à la suite de plaintes émanant du public ;
 - contrôles ponctuels des soldes.
- Service des taxis
 - gestion des autorisations A, B (2 nouvelles en 2013) et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelle des carnets des conducteurs ;
 - examen des nouveaux conducteurs (9 nouveaux chauffeurs ont réussi l'examen) ;
 - collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.

264 manifestations ont été autorisées sur la Commune de Morges, dont 155 ont nécessités la délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.

Les Grands Marchés (Printemps, Automne et Noël), organisés par la Police du commerce, ont vu l'affluence totale d'environ 580 étalagistes.

Tout artiste de rue doit se présenter au poste de police pour être auditionné et ce, afin d'obtenir l'autorisation nécessaire. Cette année, 11 nouveaux musiciens et mimes ont été interdits d'animer nos rues.

4.4 INHUMATIONS

4.4.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le Service des inhumations et incinération est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- l'enregistrement les déclarations de décès et informe les Autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Commune de Morges) ;
- la réception de constatations médicales de décès ainsi que les attestations de déclaration de décès ;
- la délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer ;
- la gestion des contrats de concession de tombe.

285 décès (140 morgiens), soit 20 de plus qu'en 2012, ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations.

On dénombre 15 inhumations au Cimetière de Morges, 218 incinérations et 1 corps légué au CURML (Centre Universitaire Romand de Médecine Légale).

En 2013, la PRM a envoyé à la Municipalité 4 demandes pour la prise en charge des frais d'obsèques de défunts morgiens (8 en 2012).

5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

5.1 EFFECTIFS

L'effectif au 31 décembre 2013 se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP
Direction/Etat-major	5
Police secours	32
Police de proximité	6
Aspirants	5
Services généraux	
• Commission de police*	0
• Logistique et tirs	1
• Police du commerce	2
• Signalisation	2.5
• Unité radar	2
• Chancellerie	2
• Réception	1
• Secrétariat	2.85
• Assistants de sécurité	6
Personnel détaché à l'Académie	(2)
Total	67.35

* Assurée par le personnel des services généraux

5.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées et les départs de collaborateurs durant l'année 2013.

Service	Nombre d'ETP	
	arrivées	départs
Police secours	4	3
Police de proximité	2	0
Aspirants	5	0
Signalisation	0	1
Unité radar	1	1
Chancellerie	1	0
Assistants de sécurité publique	3	0
Personnel détaché à l'Académie de police	(1)	0
Total	16	5

5.2 ACADÉMIE DE POLICE

5.2.1 LES NOUVEAUX POLICIERS BREVETÉS

En février, après avoir obtenu, avec succès, leur brevet fédéral de policier à l'issue de leur formation à l'Académie de Police de Savatan, 4 aspirants de la volée 2012-2013 ont été nommés en qualité d'agents de police. Les promotions ont eu lieu lors du rapport de corps du 27 février 2013.

5.2.2 LES NOUVEAUX ASPIRANTS DE POLICE

Le Comité de direction a approuvé l'engagement de 5 aspirants pour l'Académie de Savatan volée 2013-2014, qui ont été engagés au 1^{er} mars 2013.

5.2.3 LES ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE CERTIFIÉS

Durant l'année 2013, 2 ASP ont obtenu, avec succès, leur certificat d'assistante de sécurité publique.

5.2.4 LE PERSONNEL DÉTACHÉ

En vue de renforcer l'encadrement à l'Académie de police et ce, en termes de partenariat, le Comité de direction a approuvé l'engagement supplémentaire d'une assistante de sécurité publique, portant ainsi son contingent détaché à l'Académie de police à 2 ETP.

5.3 LA FORMATION CONTINUE

5.3.1 LES COURS DE CADRES

5.3.1.1 CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES POUR LA CONDUITE DES ENGAGEMENTS DE POLICE À L'ÉCHELON OFFICIER (CAS CEP)

Le Chef de corps ainsi que le Chef police secours ont débuté le Certificate of Advanced Studies pour la conduite des engagements de police à l'échelon officier (CAS CEP). Cette formation, dispensée par l'Institut Suisse de Police en collaboration avec la HEG Arc, dure deux ans et se terminera en septembre 2014.

5.3.1.2 COURS DE CONDUITE POUR CADRES DU PREMIER ÉCHELON (ISP)

Parmi ces cadres, trois sous-chefs de brigade ont réussi le cours de conduite de l'Institut Suisse de Police, formation certifiant les cadres de premier échelon.

5.3.1.3 SÉMINAIRES DE CONDUITE D'ÉQUIPE

Les 12 cadres intermédiaires de la PRM ont également suivi 4 séminaires de conduite d'équipe et de management. Les objectifs de cette formation de cadre étaient le développement individuel et collectif des cadres intermédiaires, au niveau des compétences nécessaires à la conduite d'un groupe et la collaboration entre les chefs et les sous-chefs de brigade.

